



## **Mode de qualification au championnat du monde FMBB IGP**

1. L'équipe FMBB RCI est déterminée par les trois épreuves suivantes :
  - a) CS CSCBB obligatoire
  - b) CS SCS
  - c) 1ère qualification RCI
2. Lors de la participation aux 3 épreuves, le résultat final le plus mauvais sera biffé.  
La participation au CS SCS et la 1ère épreuve éliminatoire FCI sont facultative  
La participation au CS CSCBB est obligatoire selon décision du 29/03/2020
3. En cas d'égalité des points, la somme la plus élevée du nombre de points du secteur C sera déterminante. Si là aussi les points sont égaux, l'équipe avec le chien plus âgé prend le départ.
4. Tous les résultats doivent être obtenus par la même équipe (conducteur/trice et chien).
5. Le CC du CSCBB décide du nombre de membres de l'équipe.
6. Par leur nomination, les membres de l'équipe s'engagent à participer activement aux entraînements officiels. Les absences injustifiées peuvent conduire à une exclusion de l'équipe IGP.
7. Un éventuel soutien financier se réfère aux dispositions du CC du CSCBB.
8. Les membres de l'équipe CM y c. les conducteurs remplaçants sont qualifiés à l'avance pour le CS CSCBB de la même année.
9. Et une affiliation d'au moins 3 ans au CSCBB est une condition de participation aux CM.
10. Le CC du CSCBB statue de manière définitive et irrévocable.

Ainsi approuvé lors de la séance du Comité du 29/03/2020

Josef Furrer

Président central

Peter Reding

Chiens de sport